

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Enseignement et formation après l'école obligatoire

Adaptation des conditions d'accès dans les filières à plein temps des domaines du commerce, de la santé et du social

Dans le cadre de son Programme de législature 2010-2013, le Conseil d'Etat a la volonté de valoriser les filières professionnelles car celles-ci offrent des perspectives d'emploi très réjouissantes. De ce fait, il entend diminuer les filières et les effectifs des écoles à plein temps (où les taux d'échecs sont très élevés) avec un transfert progressif d'une partie des élèves dans les différentes voies de l'apprentissage en dual. A terme, il est prévu que les seules écoles du secondaire 2 qui seront maintenues à plein temps seront celles de maturités (professionnelle, spécialisée ou gymnasiale). Dès la rentrée scolaire 2011-2012, les réformes iront d'une part dans le sens d'une spécialisation du Lycée Jean-Piaget (LJP) dans la maturité professionnelle (y compris post- Certificat fédéral de capacité (CFC)), dans la maturité spécialisée et dans la maturité gymnasiale ; le diplôme de commerce, devenu CFC, sera uniquement dispensé au Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises (CIFOM). Il est prévu qu'une partie des élèves qui auraient choisi le diplôme de commerce au LJP se dirigeront vers le Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN). Cela concernera une septantaine d'élèves pour l'ensemble du canton.

Contexte

En juin 2010, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a annoncé une reformulation des conditions d'accès aux différentes filières de formation à plein temps des domaines du commerce, de la santé et du social, ceci dès la rentrée scolaire 2011-2012.

Cette reformulation vise la diminution des effectifs des écoles à plein temps. Elle permet également de nouvelles passerelles, notamment pour les élèves de la section préprofessionnelle qui pourront entrer dans ces filières sans passer par les classes de raccordement, pour autant qu'ils aient de bons résultats scolaires. Ces réformes sont accompagnées par la création de nouvelles places d'apprentissage en dual, ce qui entraînera le transfert d'une partie des élèves du LJP vers le CPLN.

Ces nouvelles conditions d'accès doivent influencer l'orientation des élèves dans les diverses filières de formation, ce qui s'accompagnera d'une baisse des taux de redoublement. Ces conditions sont introduites en même temps que de nouvelles filières de maturité spécialisée et professionnelle. Quant aux conditions d'accès en maturité gymnasiale, elles restent inchangées.

Aucun élève sans solution et création de nouvelles places d'apprentissage

En parallèle à la révision de l'offre de formation en école à plein temps du canton, le Conseil d'Etat a mis en place une série de mesures aboutissant, entre autres, à la création de 400 nouvelles places d'apprentissage en dual sur huit ans.

Ainsi, une place d'apprentissage en dual pourra être disponible pour chaque élève qui ne sera pas admis en école à plein temps. Si la création de ces nouvelles places d'apprentissage en dual n'était pas en totale adéquation avec les choix de formation des élèves ou que l'un d'entre eux ne devait pas trouver de solution de formation, chaque cas sera alors considéré afin de ne laisser aucun jeune sans solution. Une intégration en classe de préapprentissage sera dès lors possible.

Nouveautés : assouplissement des conditions d'accès et cours de rattrapage pour l'anglais

Le DECS a décidé de réviser partiellement les nouvelles conditions d'accès annoncées en iuin 2010.

Un examen, permettant l'admission provisoire dans les différentes filières concernées du secondaire 2, est ouvert à tous les élèves de 9^{ème} année de la section moderne. Toutefois, les élèves de la section moderne en état de promotion à la fin du premier semestre de 9^{ème} année et au bénéfice de 18 points dans le groupe I (français, mathématiques, allemand, anglais ou italien), n'auront pas besoin de se soumettre à cet examen pour pouvoir s'inscrire dans les filières à plein temps des domaines du commerce, de la santé et du social.

Les conditions d'accès annoncées en juin 2010, pour les élèves de la section préprofessionnelle, restent inchangées. Cependant, un cours de rattrapage pour l'anglais sera mis en place, pour ces élèves-là, pendant l'été 2011.

Quant aux élèves de la section de maturités, ils auront accès à toutes les filières pour autant qu'ils soient promus en fin d'année scolaire.

Les directions d'école se tiennent à l'entière disposition des parents pour répondre à toute question spécifique à leur enfant.

Pour de plus amples renseignements :

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00. Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, tél. 032 889 59 25.

Giuseppina Biundo, cheffe de l'Office des lycées au SFPO, tél. 032 889 69 40.

Neuchâtel, le 2 décembre 2010